

Informations générales sur le cursus d'entraîneur professionnel (CEP)

en vigueur à partir de 2021

Vue d'ensemble

La Formation des entraîneurs Suisse est une section de la Haute école fédérale de sport de Macolin HEFSM, qui dépend elle-même de l'Office fédéral du sport OFSPO. La Formation des entraîneurs Suisse est le centre de compétences pour la formation et la formation continue des entraîneurs de sport de performance et de sport d'élite. Elle travaille en étroite collaboration avec Swiss Olympic, l'association faîtière du sport suisse, et Swiss Coach, l'association professionnelle des entraîneurs de sport de performance et de sport d'élite.

Pour les cursus débouchant sur un titre professionnel (brevet fédéral d'entraîneur de sport de performance et diplôme fédéral d'entraîneur de sport d'élite), la Formation des entraîneurs Suisse s'occupe exclusivement de la formation; les examens finaux (examen professionnel et examen professionnel supérieur) et l'évaluation des prestations des candidats sont assurés par Swiss Olympic et Swiss Coach.

Validité

Les informations suivantes s'appliquent au cursus d'entraîneur professionnel (CEP) de la Formation des entraîneurs Suisse.

Admission

Pour les personnes dont le sport fait partie du programme J+S, le CEP est accessible aux conditions suivantes:

- pouvoir justifier d'une formation de cadre J+S avec le complément Sport de performance;
- exercer une activité d'entraîneur de sport de performance ou de sport d'élite;
- avoir réussi l'assessment pour le CEP (vérification des aptitudes, état des lieux, niveau de langue, évaluation personnelle des compétences et planification individuelle de la formation);
- et bénéficier du soutien d'une fédération sportive reconnue par Swiss Olympic.

Pour les personnes dont le sport ne fait pas partie du programme J+S, le CEP est accessible aux conditions suivantes:

- disposer de la formation interne la plus élevée dans sa fédération, conformément au concept de formation reconnu par l'organe responsable;
- exercer une activité d'entraîneur au niveau sport de performance ou au niveau sport d'élite;
- avoir réussi l'assessment pour le CEP (vérification des aptitudes, état des lieux, niveau de langue, évaluation personnelle des compétences et planification individuelle de la formation);
- et bénéficier du soutien d'une fédération sportive reconnue par Swiss Olympic.

Des informations complémentaires sur le CEP et sur l'assessment sont disponibles sur [le site Internet de la Formation des entraîneurs Suisse](#).

Inscription

Après leur admission au CEP, les personnes concernées doivent s'inscrire à la formation sur la plateforme elAM. L'inscription n'est valable qu'à partir de l'envoi d'une confirmation d'admission en bonne et due forme. Celle-ci est assortie de compléments d'information sur le cursus. Les candidats et candidates non admis sont également informés en bonne et due forme. Les délais d'inscription à respecter sont publiés sur la plate-forme d'inscription. En s'inscrivant, les intéressés acceptent les conditions de réalisation des cours du cursus. Les entraîneurs qui sont en train de suivre un cursus de la Formation des entraîneurs Suisse ou qui y ont été admis sont tenus de procéder à des inscriptions distinctes s'ils désirent suivre des cours de formation continue en sus.

Les personnes inscrites qui ne souhaitent pas être hébergées dans le cadre de la formation sont priées d'en informer le secrétariat de la Formation des entraîneurs Suisse par courriel un mois au plus tard avant le début du cours. Toute arrivée la veille au soir ou toute demande de chambre individuelle (moyennant un prix plus élevé) doit être annoncée une semaine au plus tard avant le début des cours.

Réalisation des offres

L'OFSPPO se réserve le droit de modifier le programme des cours publié.

Prix

Frais de formation: le coût total du CEP est de 2090 francs. Ce montant couvre la participation à tous les éléments de l'offre, les documents de cours et l'accès au système de gestion de l'apprentissage ILIAS. Il ne couvre pas l'assessment, l'hébergement ni les repas.

Assessment: 100 francs.

Hébergement et repas: 710 francs par personne

Conditions de paiement: le prix facturé doit être payé en totalité (frais de formation + hébergement et restauration) dans les dix jours suivant la réception de la facture.

Subventions: Les personnes suivant des cours de préparation à un examen fédéral peuvent demander un soutien financier au Centre suisse de services Formation professionnelle ([CSFO](#)) (après l'examen). Les informations et formulaires nécessaires sont disponibles sur le [site Internet](#) du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI.

Annulation

Par le participant: Il est possible de se désister par écrit et sans frais jusqu'à deux mois avant le début de l'offre. Passé ce délai, en cas de désistement ou de non-participation, la totalité des frais d'inscription est due. Aucune réduction des frais de cours n'est accordée pour une simple absence à une séquence d'enseignement, et la séquence manquée ne peut pas être rattrapée en participant à une autre offre. L'annulation de prestations d'hébergement et de repas est régie par les conditions générales du Centre national de sport de Macolin.

Exclusion

La Formation des entraîneurs Suisse se réserve le droit d'exclure des participants de ses formations ou formations continues pour de justes motifs. Par «justes motifs», elle entend notamment les perturbations causées dans ses formations et formations continues ainsi que les violations de la Charte d'éthique du sport et du [code de conduite](#) qui en découle pour les entraîneurs. Une exclusion ne donne droit à aucun remboursement.

Attestation de participation

A l'issue du CEP, une attestation de participation est fournie sur demande pour les offres suivies.

Prolongation des reconnaissances J+S

Participer à certaines offres de la Formation des entraîneurs Suisse permet de prolonger des reconnaissances J+S valables ou caduques à condition d'avoir suivi la séquence d'apprentissage en ligne de J+S sur la plateforme d'apprentissage de la Formation des entraîneurs Suisse.

Allocations pour perte de gain (APG)

Le cursus d'entraîneur professionnel donne droit à six jours d'allocations pour perte de gain. Les formulaires ad hoc sont envoyés directement par le secrétariat de la Formation des entraîneurs Suisse à l'issue du cursus.

Confidentialité

Durant les cours, les participants ont accès à des données personnelles partiellement confidentielles (p. ex. résultats des tests de performance de certains sportifs) ou à d'autres données non publiques. Les participants s'engagent à traiter ces informations comme des informations confidentielles, durant leur formation et au-delà.

Droits d'auteur

L'OFSPPO détient, avec les auteurs, un droit d'exploitation gratuit et illimité sur les travaux écrits rédigés dans le cadre des offres. Les photos et vidéos réalisées durant les cours de la Formation des entraîneurs Suisse peuvent être publiées sur les canaux de celle-ci (site Internet, réseaux sociaux, planificateur de formation, etc.) à des fins d'information et de publicité. Toute personne s'y opposant doit en informer la Formation des entraîneurs Suisse par écrit.

Responsabilité en cas d'accident

Durant leur participation aux offres de formation et de formation continue ou durant leur séjour à l'OFSPPO, les participants ne sont pas assurés contre les accidents ni les maladies. L'Office fédéral du sport décline toute responsabilité.

Voies de droit

En cas de différend relatif à la réalisation des offres de la Formation des entraîneurs Suisse, l'OFSPPO émet une décision susceptible de recours.